

Cotisation VMRR

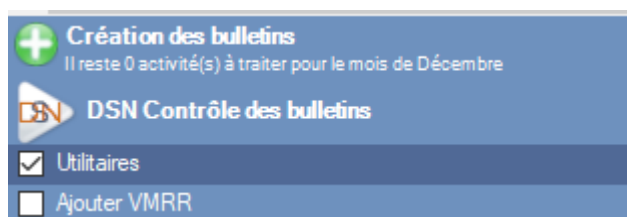
La cotisation VMRR déjà mise en place en région PACA est Occitanie est étendue à l'ensemble du territoire hors Ile de France et DOM-TOM.

Vous trouverez ci-joint la liste des taux applicables par commune.

Pensez à mettre à jour vos bulletins de paie ainsi que vos profils de paie.

Utilisez les outils à votre disposition :

En saisie de paie : cocher les cases "Utilitaires" et "Ajouter VMRR" puis recalculer l'ensemble de vos bulletins de paie :



Création des bulletins
Il reste 0 activité(s) à traiter pour le mois de Décembre

DSN Contrôle des bulletins

☒ Utilitaires
☐ Ajouter VMRR

Pour rappel : la cotisation VMRR vient s'ajouter aux cotisations transport déjà existantes. Elle suit les mêmes règles d'assujettissement et d'exonération.

Cotisations THALIE SANTE (Médecine du travail)

Les cotisations Thalie Santé (intermittents du spectacle) seront à déclarer en DSN à compter des paies de janvier 2026.

Les rubriques présentes sur vos bulletins de paie et dans vos profils seront remplacées par 2 rubriques (une rubrique T1 et une rubrique T2), leur déclaration suivant le même schéma que les rubriques de prévoyance.

Thalie Santé Intermittents T1
Thalie Santé Intermittents T2

Votre organisme de cotisation sera mis à jour automatiquement.

Pensez à mettre à jour vos bulletins de paie ainsi que vos profils

Utilisez les outils à votre disposition :

En saisie de paie : cocher "Utilitaires" et "Suppression et remplacement automatique..." et recalculez tous vos bulletins de paie

Création des bulletins
Il reste 0 activité(s) à traiter pour le mois de Décembre

DSN Contrôle des bulletins

☒ Utilitaires
☒ Ajouter VMRR

Recalculer tous les bulletins
☐ Permanents ☐ Intermittents

Opérations sur les bulletins
[Vérifier contrats de prévoyance et organismes](#)
[Vérifier les emplois intermittents](#)

☒ Suppression et remplacement automatiques des rubriques hors période de validité

Pour vos profils de paie : cliquer sur “Tous” pour sélectionner tous les profils et cliquer sur “Actualiser rubriques”

Liste des profils x ID_Bulletin:24776 ID_Activite:10890 ... Fiche Etablissement

Liste des profils

Nouveau Modifier Supprimer Actualiser rubriques

Options Tous Aucun Inverser ☐ Tri multiple Utilisés

Modification des règles d'exonérations de cotisations

La cotisation URSSAF Maladie :

Actuellement, vous avez 3 lignes afin de gérer les réductions de cotisations en fonction des plafonds.

URSSAF Maladie RG <= 2.5	
URSSAF Maladie RG > 2.5	Sim 150,79
URSSAF Maladie RG > Régul	

Actuellement

Les réductions de cotisations étant supprimées, vous cotiserez désormais aux deux taux de 6% et 7% sur le salaire brut total quel qu'en soit le montant. Vous n'aurez donc plus la ligne de régularisation

URSSAF Maladie RG 2026 R1
URSSAF Maladie RG 2026 R2

A compter de janvier 2026

La cotisation URSSAF Allocations Familiales :

La même règle que pour la cotisation maladie s'applique.

URSSAF Alloc. familiales 2015 <= 3.5	
URSSAF Alloc. familiales 2015 > 3.5	Sim 150,79
URSSAF Alloc. familiales 2015 > Régul.	

Actuellement

URSSAF Alloc. familiales RG 2026 R1
URSSAF Alloc. familiales RG 2026 R2

A compter de janvier 2026

La cotisation RGCP (URSSAF, Retraite, Pôle emploi) :

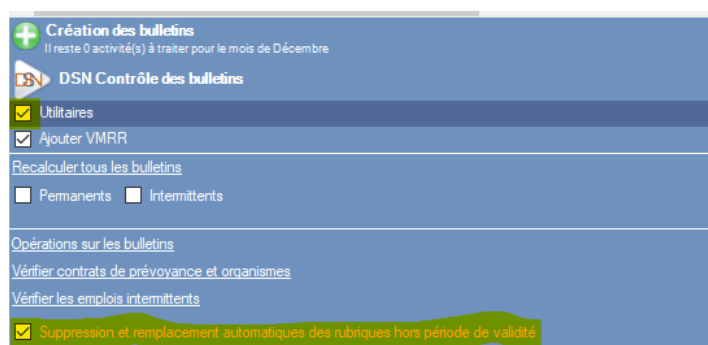
La cotisation RGCP n'est plus applicable à compter de janvier 2026

Elle est remplacée par la cotisation RGDU (Réduction Générale Dégressive Unique)

Dans Legiepaie :

Le remplacement et la mise à jour de ces rubriques seront automatiques en utilisant les outils à votre disposition.

En saisie de paie : cocher "Utilitaires" et "Suppression et remplacement automatique..." et recalculer tous vos bulletins de paie



Pour vos profils de paie : cliquer sur "Tous" pour sélectionner tous les profils et cliquer sur "Actualiser rubriques"

